



INDECOSA CGT. C'est quoi ?

L'association pour l'**IN**formation et la **DÉ**fense des **CO**nsommateurs **SA**lariés (INDECOSA-CGT) est une association loi 1901 créée par la Confédération Générale du Travail en 1979.

L'association départementale a été créée, elle ,en 1981.

Le but qu'elle s'est fixée lors de sa création et qui reste son objectif premier encore aujourd'hui, est l'information, la formation, la défense des consommateurs salariés (par salariés l'association entend les salariés avec ou sans emploi, les actifs comme les retraités), défense individuelle comme défense collective.

Reconnue par l'Etat comme une association représentative, INDECOSA participe aux principales instances de concertation où sont débattus avec les pouvoirs publics et les professionnels du commerce et des services, les intérêts des consommateurs. Elle a participé, avec d'autres associations de consommateurs, à la création de la Maison Catalane de la Consommation. Elle a actuellement des représentant aux commissions départementales de l'équipement commercial, de l'équipement cinématographique, du surendettement. Forts d'une longue expérience, les responsables INDECOSA, quasiment toutes et tous des bénévoles, formés au Droit et à la Consommation, accueillent dans leurs permanences, afin de les aider, de les conseiller pour que justice leur soit rendue, les consommateurs qui entendent défendre leurs droits individuels et collectifs.

Ouverte à tous les salariés, INDECOSA-CGT est " l'organisation CGT des consommateurs " et non pas comme souvent cela est dit " l'organisation des consommateurs CGT ", elle est donc amenée à prendre en compte les problèmes soulevés par les adhérents de la CGT en priorité mais aussi ceux des autres salariés sans distinction.

Elle se finance grâce aux cotisations versées par les adhérents de la CGT (reversement effectué par Indécosa national) par les subventions que perçoivent toutes organisations de consommateurs (subvention d'État en fonction de son activité) par le financement des dossiers traités en CRLC (Commission de Règlement des Litiges de la Consommation) et ceux traités par l'O.I.V (Organisation Interministérielle Vacances). Ses champs d'intervention sont multiples puisqu'ils concernent toutes les questions qui naissent du rapport hors travail : transport, logement, prix, assurance, achat de biens de consommation, banque, crédit, démarchage à domicile, enseignement, jeux, loteries, justice, vacances, rapports avec les services publics, surendettement, défense des "exclus "...etc.

INDECOSA-CGT sur le plan national publie le journal bi-mensuel « IN Magazine » et diverses brochures sur des thèmes variés qui sont à votre disposition :

- le guide du logement
- les assurances
- les crédits et endettement
- la loi contre les exclusions
- l'accès à la justice
- les actes de la vie
- la sécurité alimentaire.

Sur le plan local : nous avons à la disposition des consommateurs un dépliant sur l'association et les diverses structures avec lesquelles elle est en relation.

Nous publions des articles de presse sur divers thèmes.